VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Sarah Strelitz, veuve de Leon Lehman.

No 100 778. —Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 1er août 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 27 mai 1912 dans l'affaire ci-dessus intitulée par la susdite Honorable Cour mentionnée la propriété ci-après décrite, à savoir:

1 Un certain lot de terre désigné par la lettre B dans l'îlet borné par les rues Magasine, Camp, l'avenue Louisiana et la rue Toledano, étant à une distance de 30 pieds 1 pouce de l'encoignure des rues Magasine et l'avenue Louisiana, contigu au lot désigné par la lettre A, sur ledit plan et mesurant 23 pieds 1 pouce de face à la rue Magasine sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 97 pieds. Les améliorations sont désignées par le No 3337 (vieux No 915) rue Magasine, et comprennent un cottage simple ayant deux étages à l'arrière, contenant 7 chambres, chambre à bains, etc.

2. Un certain lot adjoint au lot ci-dessus mentionné, désigné par la lettre C, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, adjoint au lot B et mesurant 32 pieds 5 pouces de face à la rue Magasine sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 97 pieds—les améliorations sont désignées par le No 3333, rue Magasin, et sont identiques à celle de la propriété précédemment décrite.

3 Un autre lot dans les mêmes District et îlet et adjoint au lot C, désigné par la lettre D et mesurant 32 pieds 5 pouces de face à la rue Magasine sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 97 pieds. Les bâtisses sont désignées par le No 3329 rue Magasin et sont les mêmes que les propriétés ci-dessus mentionnées.

Les dites lots B, C, D forment une partie des lots désignés par les Nos 7, 8, 9, sur un devis annexé pour référence à un acte passé pardevant John F. Coffey, notaire, le 20 février 1907. Toutes les propriétés ci-dessus étant situées en la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le solde en deux payements égaux, payables en 1 et 2 ans après la date de l'adjudication, avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication; la part à crédit devant être représentée par billets à ordre de et endossés par l'acquéreur et fait en coupures des parties à d'effectuer une division entre les parties demandeurs et défendeurs, c'est à dire en six parties différentes, avec le droit de l'acquéreur de payer au comptant un ou toutes les parties à crédit à jour de la vente, les billets devant être garantis par hypothèques spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec la clause de non aliénando. Dix pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente devant être passés pardevant ——— notaire, avec la clause d'hommes d'avoué, à 10 pour cent en cas que les billets seront passés entre les mains d'un avoué pour collection, et le coût des actes de vente devant être aux frais des acquéreurs. Les bâtisses sur ladite propriété devant être assurées pour au moins deux quarts de leur valeur, et les pertes s'il y en a devront être payées au porteur en premiere ditte billet. Les billets devant être payables à la Banque de Louisiane. Thibodaux Louisiane. Les loyers des propriétés louées à bail devant être payés aux nouveaux à partir de la date de la vente. Les loyers dûs devant appartenir aux parties demanderesses et défenderesses, avis des propriétés louées sera annoncé le jour de la vente.

26 juin—30 21 28—aout 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

John F. McCulla et als vs Thomas McCulla et al.

No 4 296—Troisième Cour de District Judiciaire, paroisse de Lafourche.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet — MARDI, le 20 août 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 27 mai 1912 dans l'affaire ci-dessus intitulée par la susdite Honorable Cour mentionnée la propriété ci-après décrite, à savoir:

1 Un certain lot de terre désigné par la lettre B dans l'îlet borné par les rues Magasine, Camp, l'avenue Louisiana et la rue Toledano, étant à une distance de 30 pieds 1 pouce de l'encoignure des rues Magasine et l'avenue Louisiana, contigu au lot désigné par la lettre A, sur ledit plan et mesurant 23 pieds 1 pouce de face à la rue Magasine sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 97 pieds. Les améliorations sont désignées par le No 3337 (vieux No 915) rue Magasine et comprennent un cottage simple ayant deux étages à l'arrière, contenant 7 chambres, chambre à bains, etc.

2. Un certain lot adjoint au lot ci-dessus mentionné, désigné par la lettre C, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, adjoint au lot B et mesurant 32 pieds 5 pouces de face à la rue Magasine sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 97 pieds—les améliorations sont désignées par le No 3333, rue Magasin, et sont identiques à celle de la propriété précédemment décrite.

3 Un autre lot dans les mêmes District et îlet et adjoint au lot C, désigné par la lettre D et mesurant 32 pieds 5 pouces de face à la rue Magasine sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 97 pieds. Les bâtisses sont désignées par le No 3329 rue Magasin et sont les mêmes que les propriétés ci-dessus mentionnées.

Les dites lots B, C, D forment une partie des lots désignés par les Nos 7, 8, 9, sur un devis annexé pour référence à un acte passé pardevant John F. Coffey, notaire, le 20 février 1907. Toutes les propriétés ci-dessus étant situées en la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le solde en deux payements égaux, payables en 1 et 2 ans après la date de l'adjudication, avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication; la part à crédit devant être représentée par billets à ordre de et endossés par l'acquéreur et fait en coupures des parties à d'effectuer une division entre les parties demandeurs et défendeurs, c'est à dire en six parties différentes, avec le droit de l'acquéreur de payer au comptant un ou toutes les parties à crédit à jour de la vente, les billets devant être garantis par hypothèques spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec la clause de non aliénando. Dix pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente devant être passés pardevant ——— notaire, avec la clause d'hommes d'avoué, à 10 pour cent en cas que les billets seront passés entre les mains d'un avoué pour collection, et le coût des actes de vente devant être aux frais des acquéreurs. Les bâtisses sur ladite propriété devant être assurées pour au moins deux quarts de leur valeur, et les pertes s'il y en a devront être payées au porteur en premiere ditte billet. Les billets devant être payables à la Banque de Louisiane. Thibodaux Louisiane. Les loyers des propriétés louées à bail devant être payés aux nouveaux à partir de la date de la vente. Les loyers dûs devant appartenir aux parties demanderesses et défenderesses, avis des propriétés louées sera annoncé le jour de la vente.

26 juin—30 21 28—aout 4 11 18 25

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. No 100,918.

Mme Stella Laura Dwyer, épouse d'Edouard F. Henriques.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dossier No 100,918 dans l'affaire intitulée succession de Mme Stella Laura Dwyer, épouse d'Edouard F. Henriques, émanant ordre daté et signé du 25 juin 1912 et adressé à la Joseph L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente aux enchères publiques à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne à midi, JEUDI, le 1er août 1912 les propriétés suivantes décrites à savoir—

1 Deux certains lots de terrains et améliorations qui sont les lots A et B et mesurent ensemble soixante pieds six pouces de face à la rue Robert sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds et forment le coin des rues Robert et Sud Robertson dans le carré 604, borné par les rues Robert, Soniat, Freret et Sud Robertson.

2. Un demi intérêt indivis sur trois lots de terrain dans le carré 608, borné par les rues Robert, Soniat, Freret et Sud Robertson, marqués C D E, adjoignant l'un l'autre et mesurant ensemble quatre-vingt-dix pieds neuf pouces et huit lignes de face à la rue Robert sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds.

3. Un demi intérêt indivis sur trois lots de terrain dans le carré 719 borné par l'avenue Napoléon, les rues Thomas Jean et Prieur désignés par les numéros 9, 10 et 11 sur un plan de H. W. W. Reynolds, daté du 1er mai 1897 et mesure comme suit: Le lot numéro neuf, 30 pieds six pouces de face à l'avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Prieur. Les lots numéros dix et onze mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Prieur, sur une profondeur de cent trente cent pieds six pouces.

Conditions—Comptant, les acquéreurs devront assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1912 et devront aussi payer pour les frais de vente, y compris le coût des certificats devant notaire qui sera désigné par l'Administrateur. Les acquéreurs devront déposer 10 0/0 au portant un intérêt si pénalité, au moment de l'adjudication avec

Encanteur, 910 rue Gravier.

30 juin—30—juil 7 14 21 28—aout 1

Robert G. Guerard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage. Sans Limite ou Réserve.

COTTAGE DOUBLE

2640-42 rue Banks.

A l'Encan JEUDI, 1er Août, à Midi.

Succession de Paul Z. Lacoste.

No 98,423—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans

EN vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, signé le 28 juin 1912, No 98,423, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je vendrai à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, le JEUDI, 1er août 1912, à midi, la propriété suivante, à savoir:

Un certain lot ou parcelle de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Broad, Commune, Baudin, Dergenois et Banks. Ledit lot étant de forme irrégulière et mesure cinquante-six pieds de face à la rue Banks sur cent pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Broad et cent six pieds un pouce quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté opposée, et dix neuf pieds neuf pouces en largeur en arrière. Les bâtisses qui s'y trouvent sont désignées par les Nos 2140-42 rue Banks.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer et payer en plus de son enchère les taxes d'Etat et de Ville pour 1912. Acte de vente devant être passé devant Jas B. Rosser, Jr. notaire, aux frais de l'acquéreur qui est aussi requis de déposer dix pour cent du montant de ladite enchère chez l'encanteur au moment de l'adjudication.

ROBERT G. GUERARD Encanteur

M M Boatner, Chas A. Byrne, Jas B. Rosser Jr avocats

30 juin—juil 7 14 21 28—août 1

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

CONTENU D'UNE BUVETTE—BILLARD—PIANO—CHARRETTE.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 15 août 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 10 juillet 1912 de l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour précité Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété suivante décrite, à savoir—

Le substantiel immeuble en bois à deux étages, sur trois lots de terrain coin de l'avenue Henry Clay et de la rue Tchoupitoulas. Le terrain est décrit comme suit.

Trois certains lots de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon situé dans le Sixième District de cette ville, dans la partie appelée autrefois Burtheville, dans le carré No cinq, borné par l'avenue Henry Clay et les rues Tchoupitoulas, Calhoun et Annonciation. Lesdits lots sont désignés par les Nos vingt, vingt-et-un et vingt-deux sur un croquis annexé à un acte de vente passé devant J. D. Taylor, notaire, le 24 janvier 1899. Ils s'adjoignent l'un l'autre et mesurent comme suit, à savoir:

Les lots vingt et vingt et un, mesurent chacun trente deux pieds huit pouces et quatre lignes de face à l'avenue Henry Clay sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

Le lot vingt-deux forme le coin de l'avenue Henry Clay et de la rue Tchoupitoulas, et mesure trente deux pieds onze pouces de face à l'avenue Henry Clay sur une profondeur et face à la rue Tchoupitoulas de cent dix pieds, entre lignes parallèles.

Et est la propriété acquise par le défunt Charles H. Pilcher, par achat de l'Union Homestead Association, suivant acte passé devant W. Morgan Gurley, notaire, le 24 avril 1910 et enregistré dans le livre des transferts 230, folio 571.

L'avenue Henry Clay est pavée. Le voisinage est bon.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912 en sus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente. Acte de vente devant John R. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

J.J. Prowell, avocat.

14juil—14 21 28—aout 4 11 15

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

Terrains à bâtir qui s'améliore

Sur Ligne de Chars Electriques

—A—

"Gentilly Terrace & Edgewood".

Succession de Delphine Gravier.

No 87,657—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 22 août 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 15 juillet 1912, par l'Hon. George H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Premier—Six certains lots de terre dans l'îlet borné par la rue Law, la Promenade Bienville, les rues Hunters, maintenant Reds, et Deers, désignés comme lots 11, 12, 13, 24, 25 et 26 de l'îlet No 220 du plan du Franklin [maintenant 1489] Les lots 11, 12 et 13 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Deers sur 104 pieds, 6 pouces et 3 trois lignes en profondeur. Les lots Nos 24, 25 et 26 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Hunter, maintenant Reds, sur 154 pieds, 6 pouces et 3 lignes en profondeur le tout d'après un plan par Surgi, daté du 27 avril 1836, acquis par Delphine Gravier de Adolph Lange, par actes pardevant Jos Cuvillier, notaire, le 29 juillet 1836.

Deuxième—Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de la Nlle-Orléans, désignés sur un plan dressé par Louis Surgi, voyer, le 27 me jour d'avril 1836, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, ancien notaire par les numéros dix et onze, dans l'îlet No 1286 (autrefois l'îlet No 202 de l'ancien Faubourg Franklin) borné par l'avenue Franklin, les rues Reds, autrefois Hunters, Dorgenois autrefois Magistrat et Law. Les dits lots sont contigus et mesurent chacun 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Reds sur trefois la rue Hunters, sur une profondeur de 104 pieds, 11 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles. Un grand motif pour spéculation ou placement.

Conditions Comptant; les taxes dues et exigibles en 1912 devant être assumées par les acquéreurs au deuxième et en plus du prix de l'adjudication. Vingt pour cent comptant requis au moment de la vente, les actes de vente pardevant J. B. Grinage, notaire, aux frais des acquéreurs.

C. C. Friedrichs, E. T. Florance, avocats.

21 juin—21 28—août 4 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Double Cottage Neufs,

Sur une avenue principale

Nos 2400-2402-2404-2406 Avenue Louisiana.

Succession de Thomas Roth.

No 100,889—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, — W. A. Kernaghan, Encanteur— Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 22 août 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 19 juillet 1912 de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour précité, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, actuellement absent en congé, dans l'affaire sus-mentionnée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premier—Le double cottage neuf à un étage en bois Nos 2400 et 2402 avenue Louisiana, coin de la rue Howard, contenant quatre chambres, hangar, etc., de chaque côté, sur un certain lot de terrain situé dans le carré désigné par le No 592 compris entre l'avenue Louisiana et les rues Howard, Freret et Deichaise, formant le coin de l'avenue Louisiana et la rue Howard, et mesure 30 pieds de face à l'avenue Louisiana sur une profondeur et face à la rue Howard entre lignes égales et parallèles de 98 pieds, et est désigné par le No 6 sur un plan dressé par Edgar Schleyer daté du 10 septembre 1896, annexé à un acte de vente par McDermott à Weil, passé devant E. L. Weil, notaire le 2 avril 1904.

Deuxième—Le double cottage neuf à un étage en bois adjoignant la propriété décrite ci-dessus Nos 2404-2406 avenue Louisiana, contenant quatre chambres, hangar, etc., de chaque côté sur un certain lot de terrain situé dans le même district et carré que la propriété ci-dessus premièrement décrite et mesure 30 pieds de face à l'avenue Louisiana, sur une profondeur de 98 pieds entre lignes égales et parallèles et est désigné par le No neuf sur le plan précédé, lequel dit lot commence à une distance de 30 pieds du coin de l'avenue Louisiana et la rue Howard.

La propriété sus-mentionnée est à proximité des lignes de chars, se loue au taux de $12 50 de chaque côté ou $25 pour le tout. Elles sont retirées du trottoir et sont grillées en fer.

Troisième—L'immeuble en bois No 2417 rue Howard et en arrière de la propriété sus-mentionnée sur un certain mouvement en parcelle de terrain situé dans les mêmes district et carré comme celles premièrement et deuxièmement décrites ci-dessus et adjoignant celle ci en arrière mesure 30 pieds de face sur la rue Howard, sur une profondeur de 60 pieds entre lignes égales et parallèles, le dit mouvement ou parcelle de terrain commences à une distance de 98 pieds du coin de l'avenue Louisiana et la rue Howard et est composé de trente pieds de la arrière partie des lots désignés par les Nos huit et neuf, premièrement et deuxièmement décrits.

Conditions—Comptant. Les taxes dues et exigibles en 1912 devant être assumées par l'acquéreur en plus et en sus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant seront requis au moment de la vente. Actes de vente devant Alphonse J. Cusco, notaire, aux frais des acquéreurs.

J. B. Rosser, avocat pour Mme M. Roth; Frank T. Echezabal, avocat pour Mme J. R. Roten.

21 juil—21 28—aout 4 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE

TROIS LOTS A BATIR, AMELIORES

Avec un Immeuble en Bois à Deux Etages,

Avenue Henry Clay et rue Tchoupitoulas.

Succession de Charles H. Pilcher.

No 101,050—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W.A. Kernaghan, encanteur.— Bureau 339 rue Carondelet— JEUDI, le 15 août 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 10 juillet 1912 de l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour précité Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété suivante décrite, à savoir—

Le substantiel immeuble en bois à deux étages, sur trois lots de terrain coin de l'avenue Henry Clay et de la rue Tchoupitoulas. Le terrain est décrit comme suit.

Trois certains lots de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon situé dans le Sixième District de cette ville, dans la partie appelée autrefois Burtheville, dans le carré No cinq, borné par l'avenue Henry Clay et les rues Tchoupitoulas, Calhoun et Annonciation. Lesdits lots sont désignés par les Nos vingt, vingt-et-un et vingt-deux sur un croquis annexé à un acte de vente passé devant J. D. Taylor, notaire, le 24 janvier 1899. Ils s'adjoignent l'un l'autre et mesurent comme suit, à savoir:

Les lots vingt et vingt et un, mesurent chacun trente deux pieds huit pouces et quatre lignes de face à l'avenue Henry Clay sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

Le lot vingt-deux forme le coin de l'avenue Henry Clay et de la rue Tchoupitoulas, et mesure trente deux pieds onze pouces de face à l'avenue Henry Clay sur une profondeur et face à la rue Tchoupitoulas de cent dix pieds, entre lignes parallèles.

Et est la propriété acquise par le défunt Charles H. Pilcher, par achat de l'Union Homestead Association, suivant acte passé devant W. Morgan Gurley, notaire, le 24 avril 1910 et enregistré dans le livre des transferts 230, folio 571.

L'avenue Henry Clay est pavée. Le voisinage est bon.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912 en sus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente. Acte de vente devant John R. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

J.J. Prowell, avocat.

14juil—14 21 28—aout 4 11 15

VENTES A D'ENCAN.

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE DOUBLE

Dans le Troisième District.

Nos 1908-1910 rue Lapeyrouse.

Succession de Mme Dora B. Seelig

No 100,648—Division C—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO — W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 338 rue Carondelet — Le MARDI, 13 août 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 5 juillet 1912, dans l'affaire sus mentionnée, la propriété suivante sera vendue:

La partie arrière du lot sept du carré No 901 dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Prieur, Lapeyrouse, Johnson et Laharpe laquelle parcelle de terrain se trouve à une distance de quatre vingt dix neuf pieds trois pouces du coin des rues Lapeyrouse et Prieur et a une façade de quarante six pieds six pouces sur la rue Lapeyrouse sur une profondeur de trente pieds entre lignes parallèles, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent ou en dépendent. Les améliorations comprennent un cottage double Nos 1908-1910 rue Lapeyrouse, contenant deux chambres et hangar, de chaque côté.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le solde, s'il y en a, en billets à un et deux ans, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 0/0 d'intérêt par an et toutes les clauses de sécurités habituelles. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente, et assumer toutes les taxes de 1912 en sus et en plus du prix de l'adjudication. Les loyers devant être encaissés et retenus par le vendeur jusqu'à ce que l'acte soit passé. Acte de vente aux frais de l'acquéreur, devant Felix J. Dreyfous, notaire.

A. D. Danziger, avocat.

11 juil—11 14 21 28—aout 4 11 13

ANNONCE JUDICIAIRE

Bonne occasion pour placement.

Joli cottage double dans le Sixième District,

Nos 3715-3717 rue Clara.

Succession d'Alexandre McDermott— No 101,064—Division B —Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO—W. H. Fitzpatrick, Encanteur, Bureau No 338 rue Carondelet—Le JEUDI, 15 août 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé du 11 juillet 1912, dans l'affaire sus intitulée, la propriété suivante sera vendue:

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comme Nos 3715-3717 rue Clara, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y en dépendent ou y appartiennent de quelque façon, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No trois, borné par les rues Willow, Clara, Deischaise et Général Taylor, désigné comme lot No vingt-six sur une copie en blanc d'un croquis et certificat d'arpentage signé par D. E. Sogbers et Son, annexé à un acte passé devant Félix J. Dreyfous, notaire en cette ville, le 14 août 1908, suivant lequel croquis ledit lot mesure trente pieds au pouce et quatre lignes de face à la rue Clara, trente pieds en largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds, cinq pouces et six lignes sur la ligne de côté du dit lot No 26 plus près de la rue Deischaise et cent vingt cept pieds, un pouce et six lignes sur la ligne divisant les lots vingt six et vingt-sept.

Les améliorations comprennent un cottage double connu comme Nos 3715-3717 rue Clara contenant cinq chambres, bains, commodités d'égouts, etc., hangar dans la cour, trottoir en béton, mur en blocs de ciment de chaque côtés.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer en sus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes de ville et d'Etat sur la propriété à lui adjugée dues et payables en 1912, aussi le coût de tous certificats nécessaires au propre transfert de titre aussi bien que les coûts de ces actes de vente, le tout lesquels doivent être passés devant John F. A. Hebel, notaire, et déposer dix pour cent du prix d'achat entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication.

LOUIS HUFFT, Encanteur.

806 rue Perdide.

Arthur John Peters, avocat pour le demandeur.

14 juil—14 21 28—août 4 11 15

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Bail de Valeur et Droit d'Occupation.

R. J. Gobel vs National Film Exchange.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 100,732—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 8 août 1912, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

I. Le terme non expiré du bail des lieux Nos 1102 et 1104 rue Canal, entre Sud Rampart et la Place des Elks, ledit bail expirant le 30 septembre 1914, le loyer étant de $250 par mois, payable mensuellement et en cas de non vente dudit bail à ce moment, il sera offert en vente.

II. Le droit d'occupation desdits lieux Nos 1102 et 1104 rue Canal, entre Sud Rampart et la Place des Elks, depuis la date de la vente jusqu'au 30 septembre 1914.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

George Montgomery, avocat pour le demandeur.

27 juil—27 30—aout 3 8

VENTES A L'ENCAN.

Stern's Auction Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE LIQUIDATEUR

In Re Liquidation de la Woodland Dairy Co., Limited.

No 101,119—Cour Civile de District, Div. D.

Attention: Laitiers, Fabricants de crème à la glace, Electriques, Mécaniques, Marchands de voitures, Marchands de chevaux et Spéculateurs.

A l'Encan.

Le stock entier des effets mobiliers et marchandises de la Wood and Dairy Co., Ltd., à différents endroits.

PAR STERN'S AUCTION CO—JAC. H. STERN, Encanteur—Vente aux enchères publiques aux divers heures datées et lieux ci-après mentionnés, en vertu d'un ordre signé le 22 juillet 1912 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété mobilière ci-après décrite à savoir—

Au sein des rues Tchoupitoulas et Chippoua, le lundi 5 août, à 11 heures du matin

Le contenu entier dans les lieux susmentionnés consistant en 36 mulets, 5 chevaux, 30 chariots de livraison, 1 commun 3 buggies 1 grand lot extra de harnais doubles et simples, 1 lot d'outils de forgeron, etc., etc.

Au 511 rue rue Sud Peters, le MARDI 6 août à 11 heures du matin, le contenu entier des lieux ci-dessus mentionnés consistant en meubles, coffre à glace, tubes pour glacer la crème, un grand lot de caisses en bois, 176 harnasses de bouteilles, 4 harnasses de moules à crème glacée, un lot de bidons neufs Sturgis & Burns, un grand lot de bidons pour crème à la glace, séparateur de crème, moules pour crème à la glace, 6 barils alcool, 2 diables en fer etc., etc.

Avenue St-Charles, coin de l'Avenue Louisiana, le MARDI, 6 août, à une heure de l'après-midi

Le contenu entier des lieux ci-dessus mentionnés, comprenant les meubles et accessoires de bureau, lesquels consistent en bureaux tables et chaises, aussi pasteurieur "Miller", coffre à glace, une machine à laver les bouteilles "Davis", un grand lot de caisses en bois pour bouteilles, caisses à sauvage, une glacière "Stevens Patent Door", un moteur de 15 chevaux à commutateur, un réservoir et agitateur (600 gallons), un réservoir de 200 gallons, un rincheur "Davis", un recouvreur, un moteur 10 chevaux, courroies, une machine à égoutter le lait, une chaudière 10 chevaux, un lot de bras de transmission, poulies et courroies, un séparateur, un serpentin neuf pour séparateur, une cuve de 100 gallons, un lot de tuyaux, etc., etc.

Au 1160 rue Magazine, le MERCREDI 7 Août à 11 heures du matin l'entier contenu des lieux ci-dessus mentionnés consistant en un lot de meubles nécessaires de valeurs comprenant 4 coffres en fer une caisse enregistreuse Nationale, Machine à additionner 1 Machine duplicatrice à circulaire, 1 Machine à écrire Underwood, 1 Machine à écrire Smith Premier, 2 Bureaux dessus à roulens, 1 Bureau droit, deux ventilateurs électriques portatifs, 12 ventilateurs de plafonds, chaises, tables, 1 peseur Babcock 1 commanseur à glace, 1 machine à laver les bouteilles (complète) 1 convoyeur à bouteilles et courbe, 1 remplisseur "Davis" (complet), une machine à boucher les bouteilles "Davis" (complète), un réservoir de réception (1000 gallons), un réservoir à maturation (300 gallons), Burattes pasteurisateur Farrington, un retardateur Farrington, un séparateur "Alpha" une bascule plateforme, une machine à étemper le beurre, un réservoir à crème de 30 gallons, bouteilles, bidons, réservoirs, seaux à lait, séparateur à main, une grande quantité de bidons à lait d'un à 10 gallons, manomètre, baratte Vesser, pesoire et bérineuse, deux portes de frigérifique, une pompe d'aspiration 2 chevaux, tuyaux, courroies, arbres de transmission, diables, convoyeurs, un lot d'outils de mécaniciens, un jeu de tubes serpentin pour congélateur, et aussi les moteurs suivants: Un 25 chevaux, un 15 chevaux, un 10 chevaux, deux 5 chevaux, un 3 chevaux, deux 2 chevaux, deux 1½ cheval, une chaudière de 24 chevaux, une chaudière 5 chevaux; aussi un appareil frigérifique de 17 tonneaux (complet).

Le tout ci-dessus suivant inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

STERN'S AUCTION COMPANY.

JAC. H. STERN, Encanteur

Chas I. Dénéchaud, Edgar M. Cahn, avocats pour le liquidateur.

24 juil—24 28—aout 4 5 6 7

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback, Stern & Gumbel. Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Susan Lippman, Veuve de Joseph Turk.

No 100,985—Cour Civile de District. Division D.

GRANDE RESIDENCE SIMPLE A DEUX ETAGES,

Ayant terrain de choix, 1135 rue Philippe, Encoignure Camp,

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd — Leonard L. Stern Encanteur—JEUDI le 22 août 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 18 juillet 1912, par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés comme lots 15 et 16 dans l'îlet No 25, borné par l'avenue Jackson, les rues Magasin, Philip et Camp, sur un plan dressé par C. A. Hedin, daté de 15 avril 1848, déposé comme plan No 35 en l'étude de G. R. Beard, ancien notaire, lesquels lots sont contigus et mesurent chacun trente deux pieds, cinq pouces et trois-quarts de ligne de face à la rue Philip sur cent vingt huit pieds, dix pouces et trois lignes et donne de profondeur; le lot No 16 formant l'encoignure des rues Philip et Camp.

Les améliorations sont connues comme No 1135 rue Philip, et consistent en une résidence simple à deux étages, contenant vestibule, salon double salle à manger cuisine, office, cinq chambres à coucher, bains, gaz et égouts.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat pour l'année 1912. Acte de vente devant Jeff C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de la vente.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd. Encanteurs.

21 juil—21 28—aout 4 11 18 22

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JOHN WALLE.

No 100,281—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

Propriété de valeur et productive du Second District.

No 2601 rue Dumaine, coin Dergenois.

Deux emplacements de commerce et d'habitation No 2901 et 2903 rue Dumaine.

2805-2807 rue Dumaine, 2809-2811 rue Dumaine.

Trois Cottages doubles contenant quatre chambres de chaque côté

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur—Bureau 808 rue Perdide—Le JEUDI, 15 août 1912, à ——, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne—En vertu de et conformément à un ordre rendu le 10 juillet 1912, par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situé dans le Second District de cette ville dans le carré borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Dupré et Waite, sur un plan dressé par Bourgeroi, daté du 24 décembre 1836